

**Volet B - Gestion durable de l'espace de mobilité de l'Allier**

**Action B.2.5 : Restauration et valorisation des trois boucles de l'Allier au sud de Vichy**

*Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier*

**ARTICULATION AVEC LE SAGE ALLIER AVAL**

Cette fiche répond en partie aux préconisations du SAGE Allier aval listées ci-après :

| Enjeu  | Objectif général  | N° disposition | Libellé de la disposition  |
|--|---|----------------|--|
| Enjeu 1. Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre  | 1.2 Assurer un suivi du SAGE  | 1.2.2          | Acquérir de la connaissance sur la fonctionnalité et l'état des ressources en eaux et des milieux aquatiques       |
| Enjeu 4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant | 4.2 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale          | 4.2.1          | Contribuer à la réduction des pressions agricoles  |
| Enjeu 5. Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la DCE                                       | 5.1 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau                                  | 5.1.5          | Préserver et restaurer les haies et la ripisylve   |
|  | 5.2 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques                 | 5.2.4          | Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau                                     |
| Enjeu 7. Maintenir les biotopes et la biodiversité   | 7.2 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles liées aux milieux aquatiques | 7.2.2          | Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes (animales et végétales) identifiées |
| Enjeu 8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs               | 8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires     | 8.1.1          | Préserver l'espace de mobilité optimal par l'aménagement du territoire   |
|  | 8.2 Restaurer la dynamique fluviale de l'Allier                                     | 8.2.1          | Restaurer la dynamique fluviale dans l'espace de mobilité optimal  |

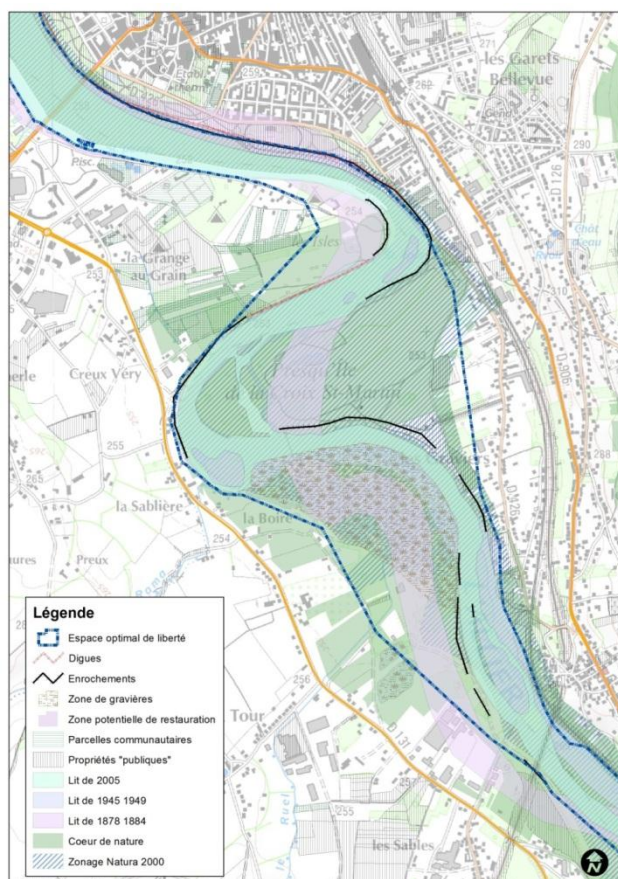
**LOCALISATION - CONTEXTE**

Entre le pont de chemin de fer d'Abrest et le Pont de Bellerive, sur près de 5 km, la rivière Allier fait de grands méandres qui ont permis le développement d'un environnement contrasté sur près de 300 ha.

**A – paysage urbain :**

Ce secteur situé au cœur de l'agglomération est soumis à une pression urbaine importante entre pôle commercial en rive gauche à Bellerive-sur-Allier, zone d'activités industrielle à Abrest et urbanisation plus ou moins diffuse (habitat individuel et collectif). Dans la boucle des Isles des activités de loisirs se sont développées au fil du temps participant ainsi à créer une identité à ce secteur : campings, restaurants, équipements sportifs, amorce du lac d'Allier.

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL



### B – Milieux naturels :

Sur un plan plus naturel, ce secteur, classé zone Natura 2000, est marqué par la présence de ces grands méandres : boire, zone humide, pelouses sèches et ripisylve composent une mosaïque de paysages intéressants au cœur de l'agglomération.

Des usages différents s'y sont développés :

- ✓ Zone de captage d'eau potable fermée et préservée
- ✓ Chemins de randonnée
- ✓ Ancienne gravière reconvertie en zone de pêche
- ✓ Amorce du lac d'Allier où se sont développés des campings et restaurant en bord de rivière

Au sein du territoire à risques importants (TRI) de Vichy, l'ensemble du secteur est globalement très exposé au risque d'inondation pour les crues de l'Allier.

Ce secteur se démarque également par une maîtrise foncière publique importante : la presqu'île de la Croix Saint-Martin, les boires d'Abrest appartiennent au domaine public fluvial. Les communes ainsi que Vichy Val d'Allier ont, au fil du temps, acquis des propriétés dans ce secteur.

## PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- ✓ Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ✓ Union européenne (Feder Loire)
- ✓ Collectivités territoriales : Etablissement public Loire, Conseil régional d'Auvergne, Conseil départemental de l'Allier, communes et EPCI concernés
- ✓ Services de l'Etat : DREAL Auvergne dont les représentants de la politique Natura 2000, DDT de l'Allier
- ✓ CLE du SAGE Allier aval
- ✓ Animateurs Natura 2000
- ✓ Chambre d'Agriculture de l'Allier
- ✓ ONEMA
- ✓ FDPPMA
- ✓ CEN Allier
- ✓ LPO Auvergne
- ✓ Agriculteurs

### ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Le SCoT approuvé en juillet 2013 a pris en compte les orientations du projet de SAGE et du projet de schéma de cohérence écologique alors en cours d'élaboration. Les cours d'eau y occupent une place importante, en particulier la rivière Allier dont il faut préserver la dynamique naturelle. Déjà classé en Zone Natura 2000 et identifié par plusieurs zonage de protection ou d'inventaire, le val d'Allier communautaire a été conforté dans son rôle de réservoir de biodiversité par le classement en cœur de nature et en corridor écologique majeur. Le SCoT a également placé la restauration de la dynamique fluviale comme un enjeu fort.

L'étude des protections de berges et zones d'érosion de l'Allier alluvial réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne en 2011 a permis d'inventorier une grande partie des protections de berge sur le val d'Allier communautaire. L'ensemble des données doivent être complétées et intégrées dans la réflexion globale sur le devenir du secteur qui pourrait permettre d'améliorer le fonctionnement de la rivière dans un contexte de projets urbains importants.

La rivière a subi des dégradations au fil du temps sur ces quelques 5 kilomètres de linéaire :

- ✓ Près de 3000 m d'enrochements et 550 m de « digue » ont été mis en œuvre au fil du temps pour protéger la stabilité des berges au droit d'activités économiques ou pour protéger la zone de champs captant
- ✓ Une ancienne boire, dont les alluvions ont ensuite été exploités, a été reconvertie en zone de pêche et doit désormais être gérée à la fois au regard des enjeux géomorphologiques qu'elle représente mais aussi écologiques (envahissement par la Jussie et la renouée du Japon) et du potentiel d'animation en cœur d'agglomération (itinéraire de randonnée, véloroute voie verte régionale, etc.),
- ✓ C'est un secteur très fortement inondable regroupant des enjeux économiques, sociaux et d'animation importants : campings, guinguettes, restaurants, jardins familiaux et terrains de sport...
- ✓ Le secteur de la boucle des Isles enfin, à l'amorce du lac d'Allier est un secteur à enjeux multiples qui a fait l'objet d'une étude de programmation entre 2010 et 2012. Le projet prévoit de conforter les activités qui se sont historiquement développées sur le secteur fonctionnent bien. Il s'agira de les accompagner davantage et de restaurer cet environnement de qualité que constitue la rivière Allier.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

#### 1. Diagnostic technique et environnemental :

Compléter les connaissances du fonctionnement et des évolutions possibles de la morphologie dans le secteur afin de définir une stratégie de gestion pour concilier au mieux les usages notamment à travers les points suivants :

- ✓ Risque de capture de gravière (étude en cours par la DREAL Auvergne) sur le secteur de captage de la Croix Saint-Martin, boucle des Isles,
- ✓ Evolutions possibles du méandrage,
- ✓ Opportunités de restauration d'annexes hydrauliques
- ✓ Compléments à l'étude des protections de berges et zones d'érosion de l'Allier alluvial réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (2011)

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

- ✓ Utiliser les connaissances du fonctionnement de la retenue du lac d'allier apportées par le programme de recherche en cours

### 2. Maîtrise foncière :

Poursuivre la politique de maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux notamment les ripisylves, les zones d'aléa très fort inondation et les secteurs de projet (préservation de nappe, restauration de berge, etc.)

### 3. Restauration :

- ✓ Gestion et restauration de l'espace alluvial du secteur
- ✓ Actions de gestion des espèces invasives
- ✓ Renaturation et valorisation des berges par la reprise de leur profil

### 4. Protection de la nappe :

- ✓ Mise en place d'un schéma de gestion assurant les meilleures garanties de préservation de la nappe alluviale et d'un impact moindre sur la rivière
- ✓ Mise en place d'une agriculture de proximité : il s'agit d'instaurer des pratiques vertueuses dans le secteur afin de lutter contre les pollutions diffuses dans un secteur de captages d'eau potable et de participer à l'entretien du site.

## DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

2015 - 2016 : approfondissement de la connaissance écologique (faune, flore) et géomorphologique du secteur notamment pour préciser l'état et le rôle des protections de berge en place et vérifier l'intérêt de les supprimer. Réflexion à mettre ensuite en perspective des projets du secteur pour définir une stratégie partagée de gestion. Celle-ci favorisera une meilleure prise en compte dans les projets du secteur, des orientations du SAGE et du SCoT liées à l'espace de liberté, au champ d'expansion des crues et à la protection de la ressource en eau.

2015 – 2019 : acquisitions foncières :

Sur les 75 hectares concernés par le projet global, environ 13 ha doivent être acquis pour permettre de compléter la maîtrise foncière du site (acquisitions directes par VVA, avec la SAFER ou l'EPF) sachant que Vichy Val d'Allier et la commune de Bellerive-sur-Allier maîtrisent d'ores et déjà environ 24 ha. Ces acquisitions foncières dans les futures zones d'intervention seront menées avec le double objectif de restauration de milieux mais également de restaurer une continuité d'itinéraires : ripisylve, berges de la boucle des Isles en rive gauche.

2015 - 2019 :

- ✓ **restauration de l'espace alluvial de la boucle des Isles :**
  - Etudes : 2015 – 2016 :
    - à l'appui des études antérieures (étude de programmation de la boucle des Isles notamment), réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration
  - Travaux : 2017 - 2019
    - Rénovation des berges de la boucle des Isles :
    - Suppression des enrochements lorsque l'utilité en est démontrée sur la boucle des Isles en rive gauche et consolidation des berges par techniques de génie végétal : 3 kilomètres de berge

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

- Lutte contre les espèces invasives et notamment la renouée du Japon ou la Jussie sur les zones humides du secteur (notamment le secteur des boires d'Abrest en rive gauche)
  - La campagne de replantation (arbres, arbustes, baliveaux) de façon à reconstituer un couvert végétal typique et à supprimer les invasives pour redonner un aspect « parc naturel » au secteur. Ces plantations seront notamment des plantations arbustives de type héliophyte, des baliveaux en taillis, des boutures de saules sur les 18 ha de la zone d'intervention ainsi que la mise en œuvre de fascines et nattes de coco et des plantations de type héliophyte sur berges.
  - Rétablissement d'une continuité d'itinéraire et mise en place d'un itinéraire de découverte (sur près de 1300 ml) et aménagement de points de découverte et d'accès aux berges (points d'observations, de pause sur l'itinéraire de découverte)
- ✓ **Zone de confluence Sarmon/Allier** : Etude et travaux de restauration de la zone de confluence du Sarmon avec la rivière Allier (200 m environ) notamment pour supprimer les enrochements quand c'est possible et les remplacer par des techniques de génie végétal similaires à celles envisagées et décrites ci-dessus, restaurer une végétation adaptée aux berges, restaurer des zones de cache pour la faune piscicole, créer une liaison avec la zone amont qui sera traitée dans le cadre d'un CTMA sur les affluents).
- ✓ 2016 – 2019 : animation pour la mise en place de nouvelles pratiques agricoles notamment dans le secteur de la boucle des Isles en confortant les jardins familiaux présents dans le secteur et en veillant à ce que s'y développent des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement (démarche « zérophyto »). Mise en place de pâturage ou de cultures en agriculture biologique qui permettront un entretien respectueux du site et de participer à la protection de la nappe alluviale.

A titre d'illustration un profil en travers des aménagements envisagés sur la partie Sud de la Boucle des Isles est présenté sur la dernière page de la présente fiche. Dans la phase de mise en œuvre, des modifications pourront évidemment intervenir par rapport à cette image de référence.

### INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- ✓ Surfaces maîtrisées par les collectivités
- ✓ Réduction des surfaces envahies par la renouée ou la jussie
- ✓ Surfaces de ripisylve traitées
- ✓ Evolution de l'activité agricole
- ✓ Linéaire de berge renaturée

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### CALENDRIER DE REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Action                                     | Répartition annuelle en € (HT) |                |                |                |                |          | Coût prévisionnel total en € (HT) | Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne |           |                  | Participation prévisionnelle du Feder Loire(1) |           |                | Participation prévisionnelle du Conseil régional d'Auvergne |           |                | Autofinancement |                |
|--|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------|-----------------------------------|--|-----------|------------------|--|-----------|----------------|---|-----------|----------------|-----------------|----------------|
|  |                                |                |                |                |                |          |                                   | Montant éligible en € (HT)                                       | Taux %    | Montant en €     | Montant éligible en € (HT)                     | Taux %    | Montant en €   | Montant éligible en € (HT)                                  | Taux %    | Montant en €   | Taux %          | Montant en €   |
|  | 2015                           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020     |                                   | Montant éligible en € (HT)                                       | Taux %    | Montant en €     | Montant éligible en € (HT)                     | Taux %    | Montant en €   | Montant éligible en € (HT)                                  | Taux %    | Montant en €   | Taux %          | Montant en €   |
| Etude, diagnostic                          | 10 000                         | 20 000         |                |                |                |          | 30 000                            | 30 000   | 50        | 15 000           | 30 000   | 20        | 6 000          |   |           |                | 30              | 9 000          |
| Acquisition foncière                       | 50 000                         | 100 000        | 100 000        | 100 000        | 50 000         |          | 400 000                           | 400 000  | 50        | 200 000          | 400 000  | 20        | 80 000         |   |           |                | 30              | 120 000        |
| Travaux de restauration (y compris étude)  | 40 000                         | 150 000        | 310 000        | 820 000        | 310 000        |          | 1 630 000                         | 1 630 000  | 50        | 815 000          | 1 630 000                                      | 20        | 326 000        | 1 630 000   | 10        | 163 000        | 20              | 326 000        |
| Animation pour une agriculture alternative |                                |                | 10 000         |                |                |          | 10 000                            |  |           |                  |  |           |                |   |           |                | 100             | 10 000         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>100 000</b>                 | <b>270 000</b> | <b>420 000</b> | <b>920 000</b> | <b>360 000</b> | <b>0</b> | <b>2 070 000</b>                  | <b>2 060 000</b>   | <b>50</b> | <b>1 030 000</b> | <b>2 060 000</b>                               | <b>20</b> | <b>412 000</b> | <b>1 630 000</b>  | <b>10</b> | <b>163 000</b> | <b>22</b>       | <b>465 000</b> |

(1) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans certains cas). Une même demande de financement peut concerner plusieurs types d'action listées dans le tableau ci-dessus, à condition que les taux d'aide soient identiques et que le montant total d'aide soit supérieur à 5 000€

La contribution éventuelle du Conseil départemental de l'Allier est conditionnée à la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'agglomération pour lequel les actions de la présente fiche seraient susceptibles d'émarger.

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### Éléments de chiffrage détaillés

| Type d'action  | Programmation |                      |                      |                      |                      |      | Montant prévisionnel en € (HT) |
|--|---------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------|--------------------------------|
|  | 2015          | 2016                 | 2017                 | 2018                 | 2019                 | 2020 |                                |
| Diagnostic   | 10 000 €      | 20 000 €             |                      |                      |                      |      | 30 000 €                       |
| Acquisitions foncières sur la rive gauche :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisitions</li> <li>• portage</li> </ul> | 50 000 €      | 90 000 €<br>10 000 € | 90 000 €<br>10 000 € | 90 000 €<br>10 000 € | 40 000 €<br>10 000 € |      | 400 000 €                      |
| Travaux de restauration  |               |                      |                      |                      |                      |      |                                |
| Etudes (Maîtrise d'œuvre)  | 40 000 €      | 150 000 €            |                      |                      |                      |      | 190 000 €                      |
| Travaux de restauration :  |               |                      | 310 000 €            | 820 000 €            | 310 000 €            |      | 1 640 000 €                    |
| <i>Dont « restauration des berges »</i>  |               |                      | 119 500 €            | 239 000 €            | 119 500 €            |      | 478 000 €                      |
| <i>Dont « Rénovation parc naturel »</i>  |               |                      | 190 500 €            | 381 000 €            | 190 500 €            |      | 762 000 €                      |
| <i>Dont restauration de la confluence Sarmon/Allier</i>  |               |                      |                      | 200 000 €            |                      |      | 200 000 €                      |
| Animation pour une agriculture alternative   |               |                      | 10 000 €             |                      |                      |      | 10 000 €                       |
| <b>Total général</b>   |               |                      |                      |                      |                      |      | <b>2 070 000 €</b>             |

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### BOUCLE DES ISLES /// Coupe 5 - les jardins familiaux et l'espace naturel

